

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
CHANCELLERIE  
-----

□) ECRET N° 71/64 du 8/3/71

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;  
VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre  
du Dévouement Congolais ;  
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribu-  
tions du Dévouement Congolais ;

□) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement  
Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur MAMADOU ALABI, Actionnaire SOCOSANGHA OUESSO

Monsieur DOUKORO René Désiré, Moniteur à SEMBE

Monsieur ZABOT Denis-Claude, Agent de Culture Ferme Pilote ELENZO -  
SOUANKE

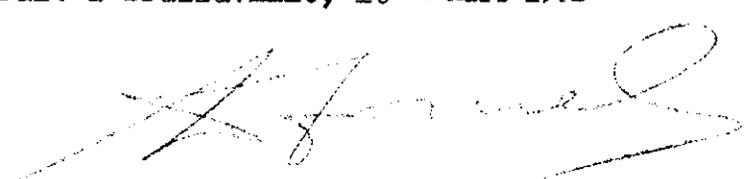
Monsieur NTSIBA Jean-Pierre, Conducteur Principal de I<sup>er</sup> Travaux Agricole  
à OUESSO

Monsieur NDONG Marcel, Chef de Sudivision T.P. à SEMBE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret  
60/205, du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits  
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 8 Mars 1971

  
CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-